



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E

MEDIATHEQUE MUNICIPALE PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL

Rédigé par Sylvie DEFRANOUX, Bibliothécaire Principale, Responsable de la Médiathèque



INTRODUCTION	3
1. - DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	4
1.1 - UNE VASTE COMMUNE DE TRADITION AGRICOLE AU CŒUR D'UN IMPORTANT RESEAU ROUTIER	4
1.2 - UNE COMMUNE QUI NE MANQUE PAS D'ATOUTS	5
1.2.1 - Des services publics innovants.....	5
1.2.2 - Les structures d'accueil pour la jeunesse	5
1.2.3 - Les structures d'accueil pour les publics spécifiques	6
1.2.4 - De nombreux équipements et clubs sportifs	6
1.3 - ATTRACTIVITE TOURISTIQUE A DEVELOPPER.....	7
1.4 - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	8
1.5 - POLITIQUE CULTURELLE	10
2. - LA MEDIATHEQUE AUJOURD'HUI.....	10
2.1- HISTORIQUE.....	10
2.2 - ETAT DES LIEUX (CHIFFRES DU RAPPORT ANNUEL 2017)	12
2.2.1 - Forces.....	12
2.2.2 - Faiblesses.....	13
3. - LES OBJECTIFS.....	15
3.1 - DE NOUVEAUX SERVICES POUR LES USAGERS ET UNE OFFRE COMPLETEE	15
3.2 - AMELIORATIONS DES FONCTIONNALITES.....	16
3.3 - UNE MEILLEURE ADAPTATION DES HORAIRES AUX RYTHMES DES USAGERS ET PUBLIC POTENTIELS	17
4. - ASPECTS FINANCIERS ET ECHEANCIER.....	19
4.1 - BUDGET PREVISIONNEL.....	19
4.1.1 - Informatique et numérique.....	19
4.1.2 - Extension des horaires d'ouverture	20
4.2 - ECHEANCIER	21

Introduction

La médiathèque de la commune de Saint-Martin de Crau doit envisager son évolution afin de maintenir et de développer son attractivité auprès de la population et sur le territoire, même si elle dispose d'atouts indéniables comme son implication auprès des publics scolaires, une équipe de professionnels formés, des collections variées et régulièrement renouvelées et un programme d'animations à destination d'un large public ponctué chaque année par la tenue du salon du livre jeunesse au printemps.

Avec l'aval de la municipalité et le soutien de la bibliothèque départementale des Bouches du Rhône (BDBR), la médiathèque a engagé un travail de rédaction du projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES) afin de renouveler sa gestion informatique, de compléter son offre numérique, d'élargir ses horaires d'ouverture et d'être éligible aux subventions nationales et locales.

Le présent document propose un projet en termes de renouvellement du SIGB offrant de nouvelles fonctionnalités, d'offre numérique et d'extension des horaires évaluée à l'issue d'une période test de 2 ans.

Le PCSES doit être validé en conseil municipal. Il constitue l'une des pièces du dossier de subvention.

Pour pouvoir engager la ré informatisation au printemps 2019, le PCSES doit être validé par le conseil municipal au plus tard le 04 avril 2019, afin que la demande de subvention puisse être étudiée lors de la session 2019 (avril-mai).

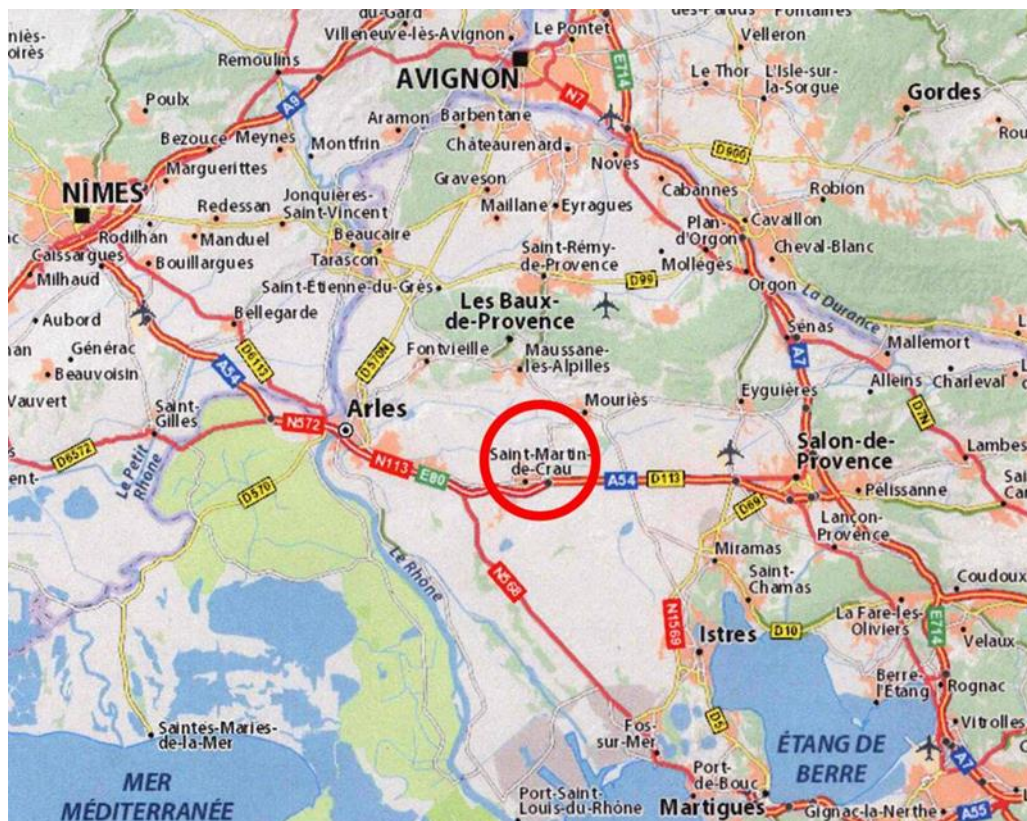
1. - Diagnostic du territoire

1.1 - Une vaste commune de tradition agricole au cœur d'un important réseau routier

La commune de Saint-Martin de Crau est située dans le nord du département des Bouches du Rhône et s'étend sur 21 486 hectares (13ème commune la plus étendue de France). Elle est distante de 18 kms d'Arles, 23 kms de Salon de Provence et 20 kms de Saint-Rémy de Provence.

Elle fait partie de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) qui s'étend sur 114 700 hectares et regroupe 6 communes (Arles, Boulbon, Saintes-Maries de la Mer, Saint-Martin de Crau, Saint-Pierre de Mézoargues et Tarascon) pour un total de 87 365 habitants (source INSEE 1995). La ville est jumelée avec Markgröningen en Allemagne et Manerbio en Italie. Elle est également partenaire de l'UNICEF en qualité de « Ville amie des enfants ».

Située sur l'axe autoroutier Marseille/Nîmes/Montpellier, elle est bordée par le passage de la Nationale 113 prolongeant l'autoroute A54, dont 3 sorties desservent la commune.



Elle est également bien desservie par les transports en commun :

- **Le train** : Disposant d'une gare ré-ouverte en 2004, Saint-Martin de Crau est desservie par les **TER Provence-Alpes-Côte d'Azur** qui effectuent des liaisons Marseille- Nîmes – Montpellier et Avignon-Centre et Marseille-Saint-Charles.
- **Le Bus** :
- ❖ Réseau Cartreize Ligne 18 Arles –Saint-Martin de Crau – Salon-de-Provence, Ligne 25 Miramas – Aix en Provence
- ❖ Réseau Enviva : ligne AGGLO 30 reliant Arles à Saint-Martin de Crau et deux navettes gratuites desservant des arrêts sur le territoire de la commune.

1.2 - Une commune qui ne manque pas d'atouts

1.2.1 - Des services publics innovants

Si le territoire de la commune est très étendu, il regroupe en son centre : la Mairie, la Maison du citoyen, le bureau du tourisme, l'Espace multimédia, l'Espace Emploi, le Centre Communal d'action sociale (CCAS), les services techniques, le Centre Social Les Oliviers (CSO), la Maison des Associations, l'agence Postale.

1.2.2 - Les structures d'accueil pour la jeunesse

- 4 groupes scolaires publics et un établissement privé accueillent les enfants dès la maternelle. A la rentrée 2018 ce sont 494 petits inscrits en maternelle et 898 en classes primaires.
- Pour le secondaire, le collège C. Rieu accueille 981 collégiens, la Maison Familiale Rurale 145 jeunes et le lycée privé Saint Charles 183 élèves.

Soit pour l'année 2018/2019, un total de 2701 enfants scolarisés dans les établissements scolaires publics et privés implantés sur la commune

A ces structures scolaires s'ajoutent : 2 crèches publiques (gérées par le CSO), 1 crèche privée installée à proximité de la zone économique, le Réseau d'assistantes maternelles (RAM), le Pôle jeunesse et le centre de loisirs de la Baisse de Raillon (gérés tous deux par le CSO).

1.2.3 - Les structures d'accueil pour les publics spécifiques

- Le Foyer Delta Sud géré par une association habilitée au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance des Bouches du Rhône, pour accueillir en urgence, des enfants et adolescents âgés de quelques mois à 18 ans, seuls ou en fratries, pour une durée qui varie de quelques jours à six mois maximum.
- ADDAP 13 : Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention des Bouches-du-Rhône
- La maison de retraite KORIAN LA RIMANDIERE, EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) privé de 84 places. Cet EHPAD dispose d'une unité Alzheimer de 12 places
- Résidence sociale La Garrigue, gérée par l'association Alotra, propose une solution d'hébergement temporaire et transitoire

1.2.4 - De nombreux équipements et clubs sportifs

A Saint-Martin de Crau, l'activité sportive est encouragée avec un nombre d'équipements très important : 2 boulodromes, 1 golf, 2 skates parks, 4 gymnases, 7 courts de tennis dont 2 couverts, 2 piscines été et hiver, 13 terrains de sport et stades (pour l'athlétisme, le football, le rugby, ...), 1 parcours de santé, des arènes municipales, 9 salles spécialisées (pour la danse, le tennis de table, le tir à l'arc, les arts martiaux, la boxe, ...). A noter deux projets en cours de réalisation : un parc naturel de loisirs à la Baisse de Raillon (ouverture printemps 2019) et un complexe multisports (livraison fin 2019). Avec près de 40 clubs et associations, le panel des pratiques sportives proposées sur la commune est extrêmement varié.

1.3 - Attractivité touristique à développer

En 2017, la capacité d'accueil des touristes étaient de : 6 hôtels, 2 campings, 13 chambres d'hôtes, 7 locations saisonnières, 3 meublés de tourisme classés, 7 Gîtes de France, d'une aire gratuite de 6 places réservées au stationnement 24h des camping-cars et de 29 points de restauration. Le bureau du tourisme accueille en moyenne 6000 touristes par an.

Saint-Martin de Crau, ville à la campagne, est au cœur de grands espaces naturels protégés (site Natura 2000), riches d'une biodiversité unique en Europe, un patrimoine naturel insoupçonné entre Alpilles et Camargue. Ne disposant pas d'un patrimoine architectural historique, cette « jeune » commune s'appuie sur :

- La Maison de la Crau et la Maison de la Chasse et de la Nature pour valoriser son patrimoine naturel,
- Le Rétromusée pour se plonger dans la vie quotidienne et les métiers d'antan,
- Les festivités communales pour la valorisation des traditions provençales, des élevages de la race taureau de Camargue et la transhumance ovine,
- La mise en place de circuits de randonnées pédestres et à vélo de la Crau à la Camargue jusqu'aux portes du Lubéron,

Dans le cadre de la loi NOTRe, depuis janvier 2018, la promotion touristique est une compétence de la communauté d'agglomération ACCM. Les six communes de l'ACCM travaillent en commun pour repenser les perspectives touristiques du territoire avec 5 axes prioritaires de développement : tourisme de nature, ornithologique, de bien-être, spirituel, d'affaires.

La Médiathèque travaille régulièrement avec les différents partenaires installés sur la commune lors de la Fête de la Nature, des Journées du Patrimoine pour la mise en place d'expositions, de rencontres valorisant la spécificité du Territoire et de ses traditions. Par ailleurs, des touristes et autres camping caristes profitent de la couverture WIFI de la structure et des postes internet public pour rester connectés.

1.4 - Contexte socio-économique

Située au coeur d'un carrefour stratégique, entre l'Europe du Nord et du Sud, la ville bénéficie de la proximité de grands axes de communication et d'une excellente accessibilité au territoire.

Si l'économie du territoire (disposant de vastes terres irriguées à partir du XIXe) a reposé essentiellement sur son activité agricole (élevage, foin de Crau, arboriculture) et pastorale, dès la fin des années 90, le visage économique de Saint-Martin de Crau a fortement évolué et conduit la ville à son rayonnement économique avec l'aménagement et la création de zones artisanales et de zones économiques dont un important pôle logistique.

Ces zones économiques comptent près de 2 200 emplois hors emplois intérim. L'ensemble des créations d'emplois associées profitent également au territoire de l'ACCM. Depuis janvier 2004, ce fort potentiel économique est géré à l'échelon intercommunal par la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Le développement de ces zones permet à la commune de bénéficier d'une croissance soutenue de ses ressources fiscales, principalement la taxe sur le foncier bâti.

En 2015, la commune compte 74,6 % d'actifs, répartis comme suit :

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle				
	2015	%	2010	%
Ensemble	11 168	100,0	9 221	100,0
Agriculteurs exploitants	103	0,9	129	1,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	402	3,6	384	4,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	599	5,4	558	6,0
Professions intermédiaires	1 514	13,6	1 195	13,0
Employés	1 850	16,6	1 385	15,0
Ouvriers	1 648	14,8	1 184	12,8
Retraités	3 339	29,9	2 799	30,4
Autres personnes sans activité professionnelle	1 714	15,3	1 589	17,2

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires.

La population légale de la commune, au 01 janvier 2018, est estimée à 13 321 habitants (source INSEE). Dans sa dimension sociologique, elle est constituée à près de 75 % de ménages avec famille, disposant d'un revenu médian (17 908 € en 2014 pour ACCM) inférieur au revenu médian national évalué à 20 369 € pour la même période. (sources : aupa – Agence d'Urbanisme Pays Aix-Durance)

Une croissance démographique commune à l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération où la population augmente deux fois plus vite que dans le reste du Département. On note une croissance annuelle de 4 % entre 2009 et 2014 pour la seule commune de Saint-Martin de Crau.

Population par grandes tranches d'âges				
	2015	%	2010	%
Ensemble	13 673	100	11 180	100
0 à 14 ans	2 502	18,3	1 959	17,5
15 à 29 ans	2 066	15,1	1 532	13,7
30 à 44 ans	2 612	19,1	2 224	19,9
45 à 59 ans	2 653	19,4	2 279	20,4
60 à 74 ans	2 483	18,2	2 252	20,1
75 ans ou plus	1 356	9,9	934	8,4

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

1.5 - Politique Culturelle

Depuis plus de 30 ans, Il existe à Saint-Martin de Crau une réelle dynamique culturelle découlant du choix affirmé du développement de la lecture publique, et une volonté actuelle de faire de la culture un vecteur de rapprochement entre saint martinois.

La médiathèque, dont l'inscription est gratuite depuis 2012, est un équipement emblématique de cette politique. Elle dispose d'un budget stable tant pour les acquisitions que pour l'action culturelle, d'une équipe de salariés formés, de locaux rénovés. En outre, cette forte implication municipale pour la lecture publique est illustrée par l'organisation annuelle du Salon du livre Jeunesse (18^{ème} édition en 2019) et la mise à disposition de personnel communal pour l'animation des bibliothèques implantées dans les cinq groupes scolaires primaires de la commune.

Dans la ville, il existe également un ensemble de partenaires institutionnels, associatifs et autres qui contribuent à la diversité, à la richesse et au rayonnement culturel du territoire.

En centre-ville, l'activité culturelle se concentre autour d'un équipement municipal majeur : l'Espace Le Galet regroupant la médiathèque municipale et le Centre de Développement Culturel sous gestion associative (spectacle vivant, expositions, cinéma, ...). Le conservatoire intercommunal de musique, l'espace multi média (labellisé « ville internet » avec 5@) et la maison des associations regroupant plus de 100 associations complètent l'offre des pratiques culturelles.

La mise en valeur du patrimoine et des traditions (Fête du Pastrage, Fête du Printemps, ...) est aussi un axe majeur de la politique culturelle, ainsi que la culture internationale menée au travers d'actions en coopération avec les villes jumelées.

2. - La Médiathèque aujourd'hui

2.1- Historique

Depuis son installation, **en 1983**, dans l'espace Le Galet, la médiathèque a connu des agrandissements successifs pour atteindre aujourd'hui 701 m².

Ce service de lecture publique est complété par l'installation d'une bibliothèque dans chacun des groupes scolaires élémentaires de la commune avec la mise à disposition d'un local identifié, d'un fonds propre et d'agents municipaux chargés de leur gestion et animation.

Débutée en 2003, l'informatisation de la gestion du catalogue et des prêts de la médiathèque avec le logiciel CASSIOPEE a été **opérationnelle en 2006** et sera complétée en **2011** avec l'informatisation de la gestion des bibliothèques scolaires.

En 2010 débute l'agrandissement et la rénovation des locaux avec la création d'un espace pour les tout-petits. **En 2012**, l'ensemble des réaménagements sera finalisé lors d'une deuxième tranche de travaux. Outre l'installation d'un nouveau mobilier, canapés et fauteuils, ces travaux ont permis d'aménager des espaces lumineux et conviviaux, appréciés des usagers et de dégager ainsi, des zones de circulation. La spécificité de l'architecture intérieure du « galet » séduit également nombre de nouveaux usagers ou simples visiteurs.

A la même période, l'équipement a développé son offre proposant de nouveaux services : 2 postes publics d'accès internet, le prêt de DVD, la création d'un site internet propre (accès catalogue et compte lecteur), la mise en place d'un programme d'animations mensuelles.

Parallèlement l'adoption d'un règlement de bibliothèque, la mise en place de nouveaux horaires plus lisibles et l'instauration de la gratuité ont permis à la structure de maintenir une forte activité.

Depuis 2014, la couverture Wifi de la structure et l'offre de ressources numériques ont constitué un atout d'attractivité supplémentaire de l'équipement.

L'ensemble de ces actions ont permis à la médiathèque une augmentation et une stabilisation de sa fréquentation (cf. tableau ci-dessous) qu'il convient de pérenniser.

	EVOLUTION NOMBRE D'INSCRITS										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ADULTES	2177	1923	1833	1844	2002	2145	2236	2173	2232	2089	2103
ENFANTS	588	595	619	768	1105	941	1445	1492	1473	1609	1523
TOTAL	2765	2518	2452	2612	3107	3086	3681	3665	3705	3698	3626
% pop. à desservir		22,24%	21,54%	23,44%	27,65%	23,80%	31,73%	29,77%	28,58%	27,26%	26,10%
+ COLLECTIVITES	57	59	70	109	81	119	120	103	123	131	128
Dont EXT, COMMUNE	540	513	507	548	621	641	622	677	808	677	670

2.2 - Etat des Lieux (chiffres du rapport annuel 2017)

2.2.1 - Forces

- Une **situation géographique privilégiée** en cœur de ville à proximité d'un vaste parking gratuit
- Un **accès entièrement gratuit** à l'ensemble du service
- La **richesse des collections imprimées et sonores**, complétée par le fonds de la Bibliothèque départementale pour l'offre de vidéogrammes et des demandes spécifiques et le maintien des budgets d'acquisition. Si une grosse campagne de désherbage a été menée en 2012, le fonds (livres et CD) mérite aujourd'hui un désherbage important tout en restant attentif aux incontournables de la collection.
- Le **personnel** avec un effectif de 11 agents titulaires (9,6 ETP) : 1 bibliothécaire principal, 9 adjoints du patrimoine, 1 adjoint administratif, effectif renforcé par 1 contrat saisonnier d'un mois. 454 421 euros en dépense totale et 1 731 euros pour la formation. 2 ETP sont détachés à la gestion et à l'animation des BCD, tandis que 7,6 ETP participent à la gestion et promotion des collections de la médiathèque dans et « hors les murs ». Une équipe compétente qui participe aux formations et journées professionnelles (35 j en 2017) proposées par la BD 13, l'ARL et le CNFPT, afin de s'adapter à l'évolution des missions, de l'offre (numérique notamment) et des publics.
- La **fréquentation du public** (comptage manuel) avec une moyenne de 3000 passages par mois dont un tiers n'emprunte pas de documents. Ces usagers viennent pour lire la presse, consulter internet, travailler seul ou en groupe, assister à une animation,... Cette fréquentation confirme que le lieu se destine également à d'autres usages que le prêt.
- **L'organisation du salon du livre jeunesse** dont le 18^{ème} se déroulera le 30 mars 2019 est un rendez-vous très attendu par les familles saint martinoises. Cette manifestation contribue à valoriser l'image de la médiathèque au-delà des usagers habituels du service.
- **La forte implication de la médiathèque auprès des publics scolaires**, avec la présence de bibliothèque dans les écoles primaires de la ville mais aussi avec les accueils de classes réguliers réalisés dans nos locaux.
- Un programme **d'animations variées** réalisées grâce à de nombreux **partenariats** : expositions, conférences, spectacles de contes, projections, ateliers numériques, rencontres musicales,... En 2017, ce sont au total 8 expositions et 52 évènements qui ont été organisés dans nos locaux.

2.2.2 – Faiblesses

- **UN SIGB devenu obsolète** : pas de mise à jour et d'évolution majeure du logiciel, une qualité de la maintenance dégradée suite à la fragilisation de la société Crescendo, des fonctionnalités limitées ne permettent plus de gérer les nouveaux supports comme les prêts de livres numériques. Les principaux problèmes concernent :
 - La gestion des autorités,
 - La recherche erronée sur expressions contenant des caractères accentués,
 - La non indexation sujet des articles de périodiques,
 - La non gestion des prêts de livres numériques,
 - Les bugs résiduels non résolus (problème de dédoublement via l'ISBN dans le module acquisition par exemple),
 - Le plantage logiciel régulier lors du prêt,
 - Pas de carte unique de lecteur entre la médiathèque et les sites «Ecoles»
 - **Un site non sécurisé** à restructurer entièrement (plus de possibilité d'intégration de liens et d'images). Recherche catalogue très lente
 - **Pas d'OPAC disponible dans nos locaux pour la recherche publique**
 - **Insuffisance du nombre de postes internet public**, il n'est pas rare que le mercredi un groupe de jeunes investisse les 2 postes en accès libre pour des travaux de recherche.
 - **Une offre numérique à renforcer** pour l'utilisation individuelle et collective des tablettes (2 Ipad) lors des animations numériques, accueil de classes, lecture de livres enrichis, ateliers numériques avec les personnes âgées. Actuellement nous pallions au manque avec l'emprunt de matériel auprès de la Bibliothèque départementale.
 - **Pas de système de comptage automatique des entrées** plus fiable qu'un comptage manuel
 - **Adaptation des horaires d'ouverture au rythme de vie de la population.**
Actuellement : 30 h d'ouverture hebdomadaire sur 4 jours, soit une pondération de 27h30 sur l'année et un peu plus de 200 jours d'ouverture annuels
 - Mardi, mercredi, vendredi : 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
 - Samedi : 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.
- pas de fermeture annuels, mais des horaires réduits du 01 juillet au 31 août :
- Mardi, mercredi, vendredi : 9h30 à 12h30 et de 16h à 18h30
 - Samedi : 9h30 à 12h30

- Les espaces : **superficie actuelle insuffisante** au regard des recommandations de l'Etat (classement en BM2, selon la typologie ABD*). Manque de places de travail (42 places actuellement), espace dédié à l'organisation des expositions et animations qui s'avère également insuffisant avec : une capacité d'accueil limitée à 40 places assises, un accès par un escalier de 3 marches non accessible à des personnes à mobilité réduite et un espace confiné disposant d'une faible hauteur sous plafond.

Synthèse :

	Du point de vue du public		Du point de vue du fonctionnement en interne	
	Forces	Faiblesses	Forces	Faiblesses
Bâtiment	Cœur de ville	Superficie insuffisante	Rénovation en 2012	Espace animation insuffisant - pas de réserves
Accès	Gratuité	10% des espaces non accessibles aux personnes à mobilité réduite		
Collections	Attractives, variées, multi supports		Complément de la BD pour les demandes spécifiques	Désherbage à renforcer
Personnel	Formé et à l'écoute		Fiche de poste pour chacun. Formation régulière pour tous les agents	Manque de cadre intermédiaire
Fréquentation	Consultation Internet, Animations, Wifi, offre numérique	Manque de places assises		Comptage manuel de la fréquentation
Animations	Programme mensuel varié pour tous les publics Salon du livre jeunesse annuel	Espaces d'accueil insuffisant (40 places assises)	Stabilité du budget (1,89 € / habitant en 2017)	
Informatique et numérique	Postes internet public, WIFI, tablettes + liseuses	Nombres de postes insuffisants en regard de la fréquentation. Offre numérique à renforcer. Pas d'OPAC	Semaine numérique annuelle en partenariat avec l'espace Multimédia. Soutien logistique de la DSI	Obsolescence du SIGB (bugs persistants) et des postes professionnels - Plus de mise à jour majeure ou de développement
Site WEB	Consultation régulière	Pas de réelle interactivité, pas de forum par exemple		Non sécurisé - Possibilité très restreinte de mise en valeur des animations.

L'évolution de cet équipement du point de vue du bâtiment comme de l'offre de services avec la possible intégration dans un même lieu, d'autres services, comme l'espace public numérique pourrait être étudiée dans un second temps.

Il semble souhaitable que la population, le Conseil Municipal des Jeunes ainsi que des représentants du tissu associatif et autres acteurs éducatifs et sociaux, soient associés à cette réflexion sur le futur de l'équipement de Lecture publique. Au-delà de la collection de documents, la médiathèque est le lieu de libre accès aux nouveaux outils de l'éducation, de la culture et de l'information, aux technologies et à l'Internet, c'est également un espace où chacun peut trouver l'accompagnement nécessaire à son épanouissement personnel, intellectuel et citoyen.

3. - Les objectifs

Pour offrir un meilleur service au public, la médiathèque de Saint-Martin de Crau doit procéder à la ré-informatisation de sa gestion. Outre la mise à niveau des fonctionnalités traditionnelles, ce chantier offrira une réelle plus-value pour la lisibilité de l'offre du service et une vraie interactivité avec les usagers.

L'extension des horaires d'ouverture permettra de proposer 1 jour d'ouverture supplémentaire par semaine passant ainsi de 4 à 5 jours afin de toucher des publics potentiels travaillant dans le secteur commercial (traditionnellement fermé le lundi), mais aussi de s'adapter aux rythmes de vie et circulation de la population sur la commune.

3.1 - De nouveaux services pour les usagers et une offre complétée

- Mise à disposition des usagers d'un **automate de prêt** avec douchette code-barres pour les seuls prêts de documents (les retours seront toujours assurés par les agents de la médiathèque afin de vérifier l'état des documents et de gérer les réservations). La solution RFID n'a pas été retenue, elle engendrerait un investissement financier et humain trop important pour un enjeu peu significatif pour notre commune. Par ailleurs, elle poserait un problème pour la gestion des documents de la Bibliothèque départementale présents dans nos collections.
- **Installation d'une borne tactile interactive** pour pallier à l'absence actuelle d'Opac et permettre aux usagers une recherche autonome sur notre catalogue ou celui de la bibliothèque départementale. Cette borne permettra également à l'utilisateur d'accéder à son compte lecteur après identification.
- **Recherche intuitive « type web » avec suggestions de recherche.**
- **Un site plus attractif, ergonomique et interactif offrant des contenus enrichis avec la possibilité de réserver des documents ou de s'inscrire à une animation.**
- **Téléchargement de livres numériques facilité** (suppression de l'interface Cantook).
- **Acquisition de 2 tablettes supplémentaires** pour consultation sur place et valorisation de la création numérique lors de la semaine numérique, des accueils de classes, de l'heure du conte ou encore du développement des actions auprès de publics spécifiques.
- Remplacement et augmentation des postes publics de consultation internet avec **l'acquisition de 4 ordinateurs portables tactiles type « Chromebox »**, ergonomiques et solides adaptés à un usage collectif et nomade.
Remplacement des 2 postes existants et offre de 2 postes d'accès internet supplémentaires installés sur l'espace adolescent.

3.2 - Améliorations des fonctionnalités

- Catalogage intégrant la **transition bibliographique vers le modèle FRBR** préconisé par la BNF. Cette réforme doit permettre de valoriser les informations en rendant les données interopérables au coeur du web sémantique. La solution choisie respectera la norme ISO-25964-1. Ce nouveau format permettant aux catalogues des médiathèques une meilleure lisibilité sur le WEB et un enrichissement des notices.
- Solution pour **un logiciel libre, évolutif et Full Web** (Coût annuel de maintenance réduit), permettant à la fois d'optimiser les tâches quotidiennes, de communiquer avec les usagers et de faciliter le travail en réseau avec d'autres établissements (BD13).
- Respect du nouveau **Règlement Général sur la Protection des Données** (RGPD).
- **Amélioration de la recherche**, avec la résolution des bugs liés aux caractères accentués, recherche intuitive, une recherche simple ou multi critères type WEB.
- La **gestion directe du prêt de livres numériques** sans passer par l'interface Cantook (économie de fonctionnement de 1000 € par an).
- **Indexation sujet des articles** de périodiques dépouillés, réelle plus-value pour les recherches sur des sujets d'actualité.
- **Catalogage des applications ludo-éducatives.**
- **Refonte complète et sécurisation du site** de la médiathèque, pour une gestion et mise à jour vraiment opérationnelle pour la rédaction et l'enrichissement des contenus, l'intégration d'images et d'interaction avec les usagers. La solution choisie proposera un CMS modulable pleinement intégré au SIGB pour valoriser nos services documentaires de façon simple et rapide.
- Fusion des fichiers de lecteurs des sites écoles avec la médiathèque avec **carte unique.**
- Gestion des acquisitions et des factures en **lien avec la SOFIA.**
- Possibilités d'envoi **des lettres de rappel via SMS.**
- Installation d'une **cellule optique de comptage** des entrées.

3.3 – Une meilleure adaptation des horaires aux rythmes des usagers et public potentiels

- **Fermeture à 18h le samedi** au lieu de 17h, coïncidant ainsi avec les horaires de séances de cinéma et le « pic » de fréquentation que nous constatons en fin de journée pendant la période hivernale. Par ailleurs, les animations que nous organisons le samedi se terminent rarement avant 18h.
- **Un jour d'ouverture supplémentaire en après-midi uniquement, pour toucher de nouveaux publics.**
- **Face à l'augmentation de la température extérieure pendant la période estivale une réflexion doit être menée pour adapter et élargir les horaires d'été afin de laisser la médiathèque, dont l'espace est climatisé, accessible dès le début d'après-midi.** (sans incidence financière puisque le personnel est présent)

Proposition d'horaires d'hiver (du 01 septembre au 30 juin) à l'étude :

- lundi 16h-18h30
- mardi 9h30-12h30 13h30-18h30
- mercredi 9h30-12h30 13h30-18h30
- vendredi 9h30-12h30 13h30-18h30
- samedi 9h30-12h30 13h30-18h

Soit 3h30 supplémentaires par semaine pour un total de 33h30 contre 30h actuellement et 5 jours d'ouverture hebdomadaires contre 4 actuellement, soit un total de près de 240 jours d'ouverture publique sur l'année contre 200 actuellement.

L'ouverture de la médiathèque ne peut être assurée dans de bonnes conditions d'accueil qu'avec la présence de 2 agents. Ainsi, les 3h30 d'ouverture supplémentaires représenteront une augmentation 7h de temps de travail hebdomadaire des agents. Soit un total annuel de 308 heures (sur 44 semaines) de temps de travail supplémentaires pour les agents volontaires qui seront rémunérés en heures supplémentaires.

Proposition d'horaires d'été (du 01 juillet au 31 août) à l'étude :

- mardi 9h30-12h30 14h30-18h30
- mercredi 9h30-12h30 14h30-18h30
- vendredi 9h30-12h30 14h30-18h30
- samedi 9h30-12h30

Soit une ouverture hebdomadaire pendant la période estivale de 24 heures contre 19h30 actuellement. Un programme d'animations estivales à destination du jeune public (jeux, ateliers numériques et créatifs, projections,...) pourra être mis en place dans nos locaux pendant ces créneaux horaires afin de renforcer l'attractivité de la structure.

A priori, cette modification horaire n'engendre pas de coût supplémentaire puisque le personnel est présent, mais consacre son temps de travail à réaliser des tâches internes saisonnières (récolement, désherbage, entretien des collections, réaménagement d'espaces, ...). Il faudra toutefois évaluer cette organisation au regard des plannings contraints sur cette période de congés annuels. Ces nouveaux horaires seront soumis à la validation des représentants du personnel lors du Comité Technique de mai 2019.

Liste des agents volontaires pour effectuer des heures supplémentaires dans le cadre de l'extension des horaires

NOMS - PRENOMS	ETP	STATUT	GRADE
BETRAND PASCALE	50%	Titulaire	Adjoint du Patrimoine Principal 2° cl
DAMIEN LAURIE	100%	Titulaire	Adjoint du Patrimoine
DE RODAT PHILIPPE	100%	Titulaire	Adjoint du Patrimoine Principal 2° cl
DJELLOULI YASMINA	100%	Titulaire	Adjoint du Patrimoine Principal 2° cl
GRAILHE MYRIAM	80%	Titulaire	Adjoint du Patrimoine Principal 2° cl
HANNEQUIN CORINNE	100%	Titulaire	Adjoint du Patrimoine
PAEZ MARIE PAULE	80%	Titulaire	Adjoint du Patrimoine
RABES CORINNE	100%	Titulaire	Adjoint du Patrimoine
REYNEAUD MAGALI	100%	Titulaire	Adjoint du Patrimoine Principal 1° cl

Le **coût moyen de rémunération d'une heure supplémentaire** pour l'ensemble de ces 9 agents s'élève à **14,98 €**, estimation établie par la Direction des Ressources Humaines de la collectivité.

4. – Aspects financiers et échancier

4.1 – Budget prévisionnel

4.1.1 - Informatique et numérique

Le ministère de la Culture et de la Communication finance au travers de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) - concours particulier relatif aux bibliothèques de prêt - les projets de construction, de rénovation, d'équipement des bibliothèques des collectivités territoriales.

Le décret relatif à la DGD a été publié le 8 mai 2012 (décret n°2012-717 du 7 mai 2012) et complété par le décret n°2016-423 du 8 avril 2016. Il insiste en particulier sur l'équipement numérique des bibliothèques, au-delà de la simple informatisation. Il s'agit d'ailleurs de l'une des priorités du ministère de la Culture en matière d'équipement des bibliothèques et médiathèques.

Le coût total hors taxes subventionnable s'élève à 32 048, 00 €

Reinformatisation	Total HT		32 048,00 €			
	PU HT	Qte	12 928,00 €	12 190,00 €	6 930,00 €	1 800,00 €
			Matériel	Prestation	Formation	Maintenance
Installation serveur				900,00 €		
Installation certificat				500,00 €		
Audit et paramétrage sur site				1 200,00 €		
Migration des données				1 500,00 €		
Migration des usagers et transactions				500,00 €		
Catalogage FRBR				1 890,00 €		
Portail PAGEO analyse				800,00 €		
Portail PAGEO personnalisation graphique				2 000,00 €		
Format et habillage Automate de prêt				900,00 €		
Suivi de projet				2 000,00 €		
Automate de prêt (PC lenovo+ecran tactile)	780,00 €	1	780,00 €			
Pc fixe hors écran	560,00 €	9	5 040,00 €			
Pc portable écoles	734,00 €	3	2 202,00 €			
Pc chromebook public OPAC	505,00 €	4	2 020,00 €			
Scannettes code barre	138,00 €	4	552,00 €			
Système de comptage	1 580,00 €	1	1 580,00 €			
IPAD	377,00 €	2	754,00 €			
Formation Base	990,00 €	6			5 940,00 €	
Formation Portail en ligne	990,00 €	1			990,00 €	
Contrat maintenance PMP		1				1 000,00 €
Contrat annuel assistance		1				750,00 €
Maintenance reinstallation certificat		1				50,00 €

Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
. Coût Logiciel	12 190.00	. Subvention Etat (50 %)	16 024.00
. Coût matériel	12 928.00	. Subvention Région (20 %)	6 409.00
. Coût Formation	6 930.00	. Subvention Département (10 %)	3 205.00
		. Autofinancement (20 %)	6 410.00
	-----		-----
TOTAL H.T.	32 048.00		32 048.00

4.1.2 - Extension des horaires d'ouverture

L'Etat soutient financièrement des projets d'extension et d'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales par le concours particulier relatif aux bibliothèques de la dotation générale de décentralisation (DGD). Les trois textes suivants précisent le régime de ce concours particulier :

- l'article L 1614-10 du **Code général des collectivités territoriales**, modifié par l'article 168 de la **loi de finances pour 2016** ;
- l'article R 1614-75 à 95 du Code général des collectivités territoriales, modifiés par le **décret 2016-423 du 8 avril 2016** ;
- la **circulaire du 15 juin 2016** modifiant la circulaire MCCE1235052C du 7 novembre 2012.

Les deux premiers textes ouvrent le bénéfice du concours particulier à l' « aide initiale accordée pour un projet d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture de bibliothèques » (loi) et permettent des aides de l'Etat « durant cinq années consécutives ou plus » (articles R 1614-78 et R 1614-88).

Le coût annuel prévisionnel s'élève à :

$3h30 \times 2 \text{ agents} = 7 \text{ HS par semaine} \times 44 \text{ semaines} = 308 \text{ HS/an} \times 14.98 \text{ € (coût moyen d'une HS)} = \mathbf{4\ 613.84 \text{ € par an}}$

La totalité de cette dépense pourrait être prise en charge par l'Etat.

4.2 - Echancier

CALENDRIER DES REALISATIONS				
	2018	1er semestre 2019	2ème semestre 2019	2020
PCSES	Rédaction du document	Délibération approuvant le PCSES		
		Dépôt du dossier de subvention		
INFORMATIQUE	Consultation des fournisseurs et présentations sur site des produits	Choix du fournisseur	Mise en œuvre du projet : migration et test, formation, mise en service	
MATERIEL INFORMATIQUE ET NUMERIQUE	Evaluation des besoins en collaboration avec la DSI	Achat d'une partie du matériel	Achat du reliquat matériel et mise en service	
EXTENSION DES HORAIRES		Dépôt du dossier de subvention / consultation des instances paritaires	Adoption des nouveaux horaires en sept.2019	Après un an de fonctionnement évaluation et éventuels ajustements